

1 PRENEZ CONNAISSANCE
DES CONDITIONS D'OBTENTION SUR
metropole.toulouse.fr



2 FAITES VOTRE DEMANDE SUR
demarches.metropole.toulouse.fr

3

€ **RECEVEZ VOTRE PRIME
À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE !**



LES 37 COMMUNES DE TOULOUSE MÉTROPOLÉ

AIGREFEUILLE, AUCAMVILLE, AUSSONNE, BALMA, BEAUPUY,
BEAUZELLE, BLAGNAC, BRAX, BRUGUIÈRES, CASTELGINEST,
COLOMIERS, CORNEBARRIEU, CUGNAUX, DRÉMIL-LAFAGE,
FENOUILLET, FLOURENS, FONBEAUZARD, GAGNAC-SUR-
GARONNE, GRATENTOUR, LAUNAGUET, LESPINASSE,
MONDONVILLE, MONDOUZIL, MONS, MONTRABÉ, PIBRAC, PIN-
BALMA, QUINT-FONSEGRIVES, SAINT-ALBAN, SAINT-JEAN,
SAINT-JORY, SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE, SEILH, TOULOUSE,
TOURNEFEUILLE, L'UNION, VILLENEUVE-TOLOSANE



8
PRIMES
POUR LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE



Toulouse Métropole propose
8 primes pour aider
les habitants à réduire
leur impact environnemental.

Objectifs :

- Accélérer la transition écologique
- Soutenir l'économie locale.



RECEVEZ VOTRE PRIME

demarches.toulouse-metropole.fr



**Au cœur de
votre quotidien**

**toulouse
métropole**

**Au cœur de
votre quotidien**

**toulouse
métropole**

PASSER À L'AUTOPARTAGE

Permettre à plusieurs personnes d'utiliser un véhicule commun via un abonnement

POUR QUI ?

- Les habitants de Toulouse Métropole, revenu fiscal inférieur à 35 052 € par part

QUEL MONTANT ?

- Jusqu'à 1000 €

*prime plafonnée à 50% du montant HT

CHANGER DE VÉHICULE

Remplacer une voiture ou un deux-roues polluant par un véhicule propre via l'achat, la transformation ou la location

POUR QUI ?

- Les habitants de Toulouse Métropole, revenu fiscal inférieur à 35 052 € par part. Un seul véhicule
- Les associations et les entreprises de moins de 250 salariés (siège social et activité sur la Métropole). Jusqu'à trois véhicules ou 20 000 € de subventions

QUEL MONTANT ?

- Pour les particuliers : de 400 à 5 000 €*
• Pour les professionnels : de 1350 à 10 000 €*

*prime plafonnée à 40% du montant HT

SE METTRE AU VÉLO

Vélo classique, pliable, cargo ou adapté aux personnes en situation de handicap, avec ou sans assistance électrique électrique, neuf ou d'occasion

POUR QUI ?

- Les habitants de Toulouse Métropole, revenu fiscal inférieur à 35 052 € par part. Un seul vélo par adulte majeur du foyer
- Les associations et les entreprises de moins de 250 salariés (siège social et activité sur la Métropole). Jusqu'à trois vélos

QUEL MONTANT ?

- Pour les particuliers : 30 ou 40 € pour la location, de 80 à 600 € pour l'achat*
• Pour les professionnels : de 300 à 1000 €*

*prime plafonnée à 40% du montant HT

CHANGER SON APPAREIL DE CHAUFFAGE AU BOIS

Remplacer un appareil de chauffage au bois peu performant (foyer fermé – poêle à bois, insert – installé avant 2005, ou cheminée à foyer ouvert) par un appareil neuf et labellisé Flamme Verte 7 étoiles ou équivalent (voir librairie ADEME)

POUR QUI ?

- Les particuliers propriétaires, bailleurs ou locataires, habitant de Toulouse Métropole

QUEL MONTANT ?

- 1200 € sans conditions de ressources
- Majoration de 500 € si l'appareil remplacé est une cheminée à foyer ouvert
- Bonification de 1000 € pour les ménages aux revenus modestes (plafond ANAH)

FAIRE RÉPARER DES OBJETS

Réparer des appareils usagés : électroménager, téléphonie et digital, audiovisuel, outillage, horlogerie, cordonnerie et instruments de musique

POUR QUI ?

- Les habitants de Toulouse Métropole, revenu fiscal inférieur à 35 052 € par part

QUEL MONTANT ?

- 30% du montant HT de la réparation, plafonné à 100 €

PREMIER PAS :

Rechercher un artisan du réseau des « Repar'acteurs » : artisanat.fr/annuaire-repar-acteurs

INSTALLER DES PANNEAUX SOLAIRE

Installer des panneaux photovoltaïques ou thermiques, sur un bâtiment de plus de deux ans

POUR QUI ?

- Les habitants de Toulouse Métropole
- Les associations et les entreprises (siège social et activité sur la Métropole)

QUEL MONTANT ?

- 25% du montant hors taxe de l'installation, 15 000 € maximum

PREMIER PAS :

Faire appel à un professionnel labellisé RGE QualiPV

FAIRE DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Rénover son logement principal pour réaliser des économies d'énergie

POUR QUI ?

- Les habitants de Toulouse Métropole (maison individuelle ou appartement en copropriété)

QUEL MONTANT ?

- La prime rénovation (40% d'économies d'énergie) : 1 000 €
- La prime BBC (Bâtiment Basse Consommation) : 3 500 € pour des travaux inférieur à 40 000 € TTC / 5 000 € pour des travaux supérieur à 40 000 € TTC
- Bonus matériaux bio-sourcés (chanvre, bois, laine, etc.) : jusqu'à 2 500 €

PREMIER PAS :

Prendre conseil auprès de la Maison de l'énergie : renov.toulouse-metropole.fr

RÉCUPÉRER L'EAU DE PLUIE

Faire des économies d'eau et alléger sa facture

POUR QUI ?

- Les habitants et syndicats de copropriété sur Toulouse Métropole, sous réserve de l'obtention d'un conseil technique

QUEL MONTANT ?

- Jusqu'à 150 €* pour un récupérateur hors-sol,
- Jusqu'à 1 000 €* pour un récupérateur enterré. (deux maximums par foyer).

*prime plafonnée à 50% du montant HT